

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RD - Avenant n° 1 au bail commercial avec la société SA Cafés Folliet relatif au bâtiment situé 699 chemin de la Cassine à Chambéry

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-Ies-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Alois Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération n° 114-17

objet **RD - Avenant n° 1 au bail commercial avec la société SA Cafés Folliet relatif au bâtiment situé 699 chemin de la Cassine à Chambéry**

Alain Thieffenat, conseiller délégué chargé de l'économie, de la requalification des parcs d'activités et des pépinières d'entreprises, indique que par décision n° 122-16 du 22 juin 2016, le Bureau a approuvé un bail commercial avec la SA Cafés Folliet concernant la location d'une partie du bâtiment situé 699 chemin de la Cassine à Chambéry.

La société a sollicité l'agglomération pour bénéficier d'une surface complémentaire d'entrepôt, d'une superficie d'environ 215 m², suite au développement de ses activités, portant ainsi la superficie totale louée à l'entreprise à 2 195 m² environ.

Il est proposé la signature de l'avenant ci-joint prévoyant la location de cette superficie complémentaire à compter du 1^{er} juillet 2017 pour un loyer total annuel à compter du 1^{er} juillet 2017 s'élevant à 57 119,60 € HT.

Conformément au bail initial, le loyer sera réévalué annuellement selon l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la conclusion des baux,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 au bail commercial avec la SA Cafés Folliet pour un entrepôt situé 699 chemin de la Cassine à Chambéry selon les conditions financières et techniques mentionnées dans l'avenant joint,

Article 2 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 114-17

Objet de l'acte : RD - Avenant n° 1 au bail commercial avec la société SA Cafés Folliet relatif au bâtiment situé 699 chemin de la Cassine à Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : plan;Avenant;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19796H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19796H2

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017